

## **ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A**

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018 A 9H30**

La Société Assurances Maghrebias Vie S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 29 juin 2018 à 9h30 au siège de la société Assurances Maghrebias sis à l'Angle 64 Rue de Palestine/22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;**
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017;**
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2017 ;**
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017 ;**
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;**
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2017 ;**
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2017 ;**
- 8) Mandat des Administrateurs ;**
- 9) Mandat du Commissaire aux Comptes.**

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

## ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUN 2018 A 9H30 PROJET DE RESOLUTIONS

#### Première Résolution :

« Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

#### Deuxième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2017, entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

#### Troisième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2017. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

#### Quatrième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2017, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2017	7 326 279,479	DT
+ Report à nouveau antérieur	2 916,708	DT
<b>Premier reliquat</b>	<b>7 329 196,187</b>	<b>DT</b>
- Réserve légale	366 459,809	DT
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>6 962 736,378</b>	<b>DT</b>
- Réserves pour réinvestissements exonérés	1 500 000,000	DT
<b>Troisième reliquat</b>	<b>5 462 736,378</b>	<b>DT</b>
- Réserve pour Fonds social	80 000,000	DT
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>5 382 736,378</b>	<b>DT</b>
- Dividendes	2 000 000,000	DT
<b>Cinquième reliquat</b>	<b>3 382 736,378</b>	<b>DT</b>
- Réserves facultatives	3 380 000,000	DT
<b>Sixième reliquat</b>	<b>2 736,378</b>	<b>DT</b>
- Report à nouveau	2 736,378	DT
<b>Septième reliquat</b>	<b>0,000</b>	<b>DT</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2017 à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2017 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par Administrateur.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2017 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par membre.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat des membres du Conseil d'Administration et conformément à l'article 13 des statuts de la société, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration désignés ci-après :

- .....

Leur mandat est fixé pour la durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'expiration au terme de l'exercice 2017 du 3ème mandat du commissaire aux comptes, M. Makram GUIRAS  
Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts des ASSURANCES MAGHREBIA VIE, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de .....

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....